

Mesdames et Messieurs,



Soyez les bienvenus au Land de Brandebourg. Vous êtes arrivés chez nous par divers chemins et vous y avez déposé une demande d'asile. Il se peut que la procédure soit toujours en cours ou bien que vous séjourniez avec un permis de séjour provisoire depuis un certain temps. Même si, le Land de Brandebourg, ne peut nullement influencer le déroulement de la procédure d'asile - elle relève de la compétence de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) –, nous souhaitons néanmoins vous simplifier la vie et vous aider à apprendre l'allemand, afin que vous disposiez de meilleurs repères dans la vie quotidienne et que vous puissiez plus facilement avoir accès au marché du travail.

Grâce à ce programme, vous avez la possibilité de participer à un cours d'allemand qualifié, de 6 modules composés de 100 heures chacun. Lorsque vous aurez suivi tous les modules, vous pourrez passer un test qui vous permettra d'obtenir un certificat officiel attestant que vous avez atteint le niveau de langue correspondant au niveau A2–B1. Des certificats de ce type sont nécessaires si vous souhaitez acquérir une qualification à un moment ultérieur. Après avoir suivi ce cours, vous pourrez au besoin prendre part aux cours de langue à caractère professionnel proposés par le BAMF et continuer ainsi à accroître vos chances sur le marché du travail.

L'Union Européenne et le Land de Brandebourg parrainent cette mesure. Grâce au financement du Fonds social européen, elle englobe l'intégration sociale et l'amélioration de l'accès au marché du travail.

La langue est la clé de l'intégration ! Au cours de la première année de la subvention, plus de 1200 personnes ont déjà suivi un cours de ce type dans le cadre de cette mesure d'encouragement. Informez-vous sur les offres de cours de langue et profitez de cette opportunité!

Diana Jola

Ministre du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, des Femmes et de la Famille du Land de Brandebourg

Le programme

Le programme, que propose-t-il?

Ce programme encourage les concitoyennes et concitoyens étrangers à participer aux cours d'intégration. Vous pouvez apprendre l'allemand de manière qualifiée et passer un test reconnu officiellement qui correspond au niveau A2–B1.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes scolarisés n'ont pas le droit de participer.

Qui peut participer à ce programme?

- Les titulaires d'autorisation de séjour selon l'art. 55 de la Loi relative à la procédure d'asile («AsylVfG»)
- Les titulaires d'un permis de séjour provisoire selon l'art. 60 de la Loi allemande relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG)
- Les titulaires d'un permis de séjour selon les articles 23.1 et 25.5 de la Loi allemande relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG) concernant les prestations allouées selon la Loi sur les prestations aux demandeurs d'asile

Parlez-vous
l'allemand ?

Quel est l'étendu des cours d'allemand?

Les cours d'allemand comportent jusqu'à 600 heures réparties sur 6 modules de 100 heures chacun. Un test au préalable permet de déterminer le niveau d'un participant. Des tests des niveaux A2–B1 peuvent être passés à la fin des cours.

Quels frais sont repris par le programme?

- Les frais de déplacement liés au cours de langue, pour un montant forfaitaire de 18 euros dans les grandes villes et de 39 euros dans les circonscriptions.
- Un test d'évaluation avant le début du cours de langue permet de déterminer le cours qui convient à vos connaissances. Un test final du niveau de langue A2–B1 peut être passé.

Les cours

Qui est-ce qui organise les cours?

Partout dans le Land de Brandebourg, les cours sont dirigés par des prestataires de cours d'intégration, certifiés par l'Office fédéral des migrations et des réfugiés.

Quelle est la durée de ce programme?

Ce programme débute le 1 septembre 2015 et se termine le 31 décembre 2019.

Que faut-il faire pour participer à un cours de langue?

Si vous remplissez les conditions décrites, les personnes qui travaillent dans les centres d'hébergement et les centres d'aide et d'accueil pourront vous aider à trouver l'interlocuteur/l'interlocutrice approprié(e) le/la plus proche. Veuillez apporter votre document de séjour fourni par le service des étrangers compétent ainsi que la décision relative aux prestations allouées selon la Loi sur les prestations aux demandeurs d'asile pour vous inscrire.

Remarques:

Les coûts de garde d'enfants ne peuvent pas être pris en charge. La participation au cours d'allemand est gratuite.

Parlez-vous
l'allemand ?

J'apprends
l'allemand.

J'apprends
l'allemand,
et vous?

La consultation

Nous vous conseillons volontiers

Les quatre bureaux de coordination régionaux qui sont aménagés dans le Brandebourg seront en mesure de vous conseiller où vous pouvez passer un test de niveau et vous renseigneront sur les lieux et les dates des prochains cours de langue.

Bureau de coordination pour les arrondissements de Prignitz, Ostprignitz-Ruppin, Oberhavel, Havelland et Uckermark:

«Akademie Seehof GmbH»

Interlocutrice: Oksana Kalso
E-mail: o.kalsow@akademie-seehof.dee
Téléphone: 03381 2099295
Fax: 03381 669913

Bureau de coordination pour les arrondissements de Märkisch-Oderland, Oder-Spree et Barnim ainsi que pour la ville-arrondissement de Francfort-sur-l'Oder: «Fürstenwalder Aus- und Weiterbildungszentrum GmbH»

Interlocutrice: Babro Kluge
E-mail: b.kluge@fw.fawz.de
Téléphone: 03361 760170
Fax: 03361 760919

Bureau de coordination pour les circonscriptions de Dahme-Spree, Elbe-Elster, Oberspreewald-Lausitz et Spree-Neisse ainsi que pour la ville-arrondissement de Cottbus:

«SBH Südost GmbH»

Interlocutrice: Nadine Ewald
E-mail: nadineewald@sbh-suedost.de
Téléphone: 03375 210516
Fax: 03375 210520

Bureau de coordination pour les circonscriptions de Potsdam-Mittelmark, Teltow-Fläming et pour les villes-arrondissements de Potsdam et de Brandebourg-sur-la Havel:

«Euro-Schulen Berlin Brandenburg GmbH»

Interlocutrice: Ralph Gutzmer / Anne Kroschinski
E-mail: gutzmer.ralph@eso.de
kroschinski.anne@eso.de
Téléphone: 0331 70444593
Fax: 0331 7049156

Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, des Femmes et de la Famille du Land de Brandebourg

Relations publiques
Henning-von-Tresckow-Str. 2 – 13
14467 Potsdam
www.masgf.brandenburg.de

www.esf.brandenburg.de

Mise en page: eckedesign, Potsdam
Photo: Kumbabali-fotolia.com

Août 2017

Cette publication est financée par le Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, des Femmes et de la Famille par des fonds publics provenant du Fonds social européen et du Land de Brandebourg.



Cours d'allemand pour les réfugiés du Brandebourg



EUROPÄISCHE UNION
Europäischer Sozialfonds